

AFFAIRE n° 16

O B J E T : Echange de terrain avec Monsieur HOAREAU Maximin en vue de la réalisation de la voie desservant la Zone d'Activités du Chemin Finette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction de la voie nouvelle desservant la Zone d'Activités du Chemin Finette nécessite l'acquisition d'une parcelle de 50 m² environ à l'angle nord-ouest du terrain cadastré section BI n° 237, appartenant à Monsieur HOAREAU Maximin.

Par contre, cette voie nouvelle crée en limite ouest du dit terrain un délaissé de superficie équivalente.

Je vous propose de procéder à un échange avec Monsieur HOAREAU Maximin entre ces deux parcelles.

En cas d'accord, vous voudrez bien m'autoriser à intervenir dans l'acte et à verser au Notaire rédacteur les honoraires correspondants, qui seront imputés au chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

EXPLICATIONS SUR PLAN

M. ANNETTE - *Est-ce que cet échange n'a pas eu lieu déjà ?*

LE MAIRE - *Nous avons eu l'accord du propriétaire.*

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

Le 9. Mai. 1983